

2024

Rapport du directeur exécutif
au Conseil

L'équité, l'inclusion
et la protection de
l'environnement par la
voie de la coopération
en Amérique du Nord



COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE



CCCE

#3Pays1Environnement

« L'environnement n'a pas de frontières. L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les animaux qui se déplacent librement sont autant de liens qui nous unissent. Mais à ces ressources que nous partageons se rattache une responsabilité commune. Ce n'est que par la collaboration que nous arriverons à résoudre, d'une manière efficace et rentable, les problèmes environnementaux les plus pressants que connaît l'Amérique du Nord. Nous pourrions ainsi faire de la région de l'Amérique du Nord un exemple pour le reste du monde. »

— Extrait de la première Déclaration du Conseil de la CCE, Oaxaca, Mexique, 13 octobre 1995





Énoncé de mission de la CCE

La CCE favorise une coopération efficace et la participation du public afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain dans une perspective de développement durable et au profit des générations actuelles et futures.

Trois pays, un environnement commun.

Avant-propos

La Commission de coopération environnementale (CCE) célèbre cette année son trentième anniversaire. Elle constitue un vibrant témoignage de l'efficacité de la protection de l'environnement dans la région nord-américaine. Établie en 1994 afin de favoriser la coordination des actions du Canada, du Mexique et des États-Unis pour protéger et conserver notre environnement commun, la CCE marque trois décennies d'apprentissages, de partage et de prise de mesures concertées pour relever certains de nos plus grands défis environnementaux, notamment l'enjeu le plus urgent pour l'humanité : la triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité.

Lors du dernier Sommet des leaders nord-américains, le premier ministre du Canada et les présidents du Mexique et des États-Unis ont insisté sur le caractère unique de l'histoire et de la culture de la région. Ils ont aussi réaffirmé notre engagement collectif à l'égard de l'innovation et d'un développement durable et équitable, et resserré nos liens amicaux et familiaux. Surtout, ils ont souligné notre quête trilatérale de liberté, de justice, de droits de la personne, d'égalité et de démocratie, tous des éléments fondamentaux qui font partie de l'ADN de la société nord-américaine.



En tant que dixième directeur exécutif de la CCE, et conformément au mandat que m'a confié le Conseil, j'ai pour tâche d'aider la CCE à atteindre les objectifs suivants :

- gérer efficacement ses ressources;
- faire avancer nos priorités environnementales au moyen de projets efficaces, efficients et axés sur les résultats;
- accroître la visibilité de la CCE à l'échelle régionale et mondiale et mettre en évidence sa valeur unique;
- accroître l'engagement de la CCE à l'égard des collectivités vulnérables;
- élargir les partenariats de la CCE qui peuvent favoriser l'atteinte de nos objectifs environnementaux trilatéraux.

En 2023, nous avons réalisé des progrès considérables sur tous ces fronts.

Le présent rapport porte principalement sur les éléments suivants :

- le 30^e anniversaire de la CCE, nos réalisations et nos objectifs pour l'avenir;
- la triple crise planétaire et l'action urgente requise en Amérique du Nord;
- accroître l'équité et l'inclusion dans l'ensemble de la région par la coopération trilatérale;
- tirer parti de la participation des Autochtones et promouvoir l'utilisation des connaissances écologiques traditionnelles;
- renforcer le Secrétariat de la CCE et son équipe;
- les faits saillants du programme de travail depuis la dernière session du Conseil;
- les défis à relever et les prochaines étapes.

30^e anniversaire de la CCE



« Le Conseil s'est engagé aujourd'hui à prendre plusieurs mesures d'importance destinées à protéger les espèces migratrices. La première mesure est axée sur les oiseaux migrateurs [...] Le Conseil est intervenu aussi pour protéger un papillon, le monarque, qui est devenu un symbole de l'interdépendance écologique des trois pays [et il] a annoncé l'établissement d'un Programme de conservation du monarque. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Toronto, Canada, 2 août 1996





Lorsque l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) sont entrés en vigueur, le 1^{er} janvier 1994, il s'agissait du premier accord de libre échange qui prévoyait des obligations visant à protéger l'environnement, à favoriser le développement durable et l'adoption de politiques de prévention de la pollution, et à renforcer le respect des lois et des règlements relatifs à l'environnement. L'ANACDE était un accord environnemental unique et novateur qui allait guider d'autres ententes commerciales internationales et leurs dispositions relatives à l'environnement pendant des années à venir.

L'établissement de la Commission de coopération environnementale (CCE) a officialisé la lutte pour la protection de l'environnement à l'échelle de la région nord-américaine. Cette organisation allait agir selon une approche collaborative et servir de cadre de discussion, non seulement entre nos trois pays, mais aussi en transcendant les divers secteurs et organismes publics, et en collaborant avec d'innombrables organisations, collectivités et personnes passionnées travaillant en harmonie à la bonne intendance de notre environnement.

Depuis 1994, au fil des nombreux projets et programmes qu'elle a mis en œuvre dans le cadre d'une collaboration trilatérale axée sur des priorités communes, la CCE a donné un essor à la protection de l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord. Par l'intermédiaire de la Commission, la région nord-américaine continue de renforcer ses partenariats environnementaux, de se forger une identité environnementale nord-américaine centrée sur nos populations et notre environnement commun, et de collaborer pour protéger nos écosystèmes, accroître la résilience environnementale et faire avancer l'équité sociale et la justice environnementale.

Nos documents constitutifs

Federal Register
Vol. 59, No. 54
Monday, March 21, 1994

Presidential Documents

Title 3— Executive Order 12904 of March 16, 1994
The President Commission for Environmental Cooperation, Commission for Labor Cooperation, Border Environment Cooperation Commission, and North American Development Bank

By the authority vested in me as President by the Constitution and the laws of the United States of America, including section 1 of the International Organizations Immunities Act (22 U.S.C. 288), and having found that the United States participates in the Commission for Environmental Cooperation, the Commission for Labor Cooperation, the Border Environment Cooperation Commission, and the North American Development Bank pursuant to the North American Free Trade Agreement Implementation Act, Public Law 103-182, I hereby designate the Commission for Environmental Cooperation, the Commission for Labor Cooperation, the Border Environment Cooperation Commission, and the North American Development Bank as public international organizations entitled to enjoy the privileges, exemptions, and immunities conferred by the International Organizations Immunities Act. This designation is not intended to abridge in any respect privileges, exemptions, or immunities that such organizations may have acquired or may acquire by international agreements or by congressional action.

William Clinton

THE WHITE HOUSE,
March 16, 1994.

59 FR 11076

2 **DIARIO OFICIAL** Martes 21 de diciembre de 1993

PODER EJECUTIVO
SECRETARIA DE RELACIONES EXTERIORES

DECRETO de promulgación de los Acuerdos de Cooperación Ambiental y Laboral de América del Norte

Al margen un sello con el Escudo Nacional que dice Estados Unidos Mexicanos - Presidencia de la República

CARLOS SALINAS DE GORTARI,
PRESIDENTE DE LOS ESTADOS UNIDOS MEXICANOS a sus habitantes sabed

Por plenipotenciarios debidamente autorizados al efecto se firmaron simultáneamente el día catorce del mes de septiembre del año de mil novecientos noventa y tres en las ciudades de México Ottawa y Washington D.C. los Acuerdos de Cooperación Ambiental y Laboral de América del Norte cuyo texto y forma en español constan en la copia certificada adjunta

Los Acuerdos fueron aprobados por la Cámara de Senadores del H. Congreso de la Unión el día veintidós del mes de noviembre del año de mil novecientos noventa y tres según Decreto publicado en el Diario Oficial de la Federación del día ocho del mes de diciembre del propio año

Los Gobiernos de los Estados Unidos Mexicanos Canadá y los Estados Unidos de América de conformidad con los Artículos 47 y 51 de los Acuerdos de Cooperación Ambiental y

ACUERDO DE COOPERACIÓN AMBIENTAL DE AMERICA DEL NORTE
ENTRE
EL GOBIERNO DE LOS ESTADOS UNIDOS MEXICANOS, EL GOBIERNO DE CANADA Y EL GOBIERNO DE LOS ESTADOS UNIDOS DE AMERICA
1993
PREAMBULO

El Gobierno de los Estados Unidos Mexicanos el Gobierno de Canadá y el Gobierno de los Estados Unidos de América

CONVENCIDOS de la importancia de conservar proteger y mejorar el medio ambiente en sus territorios y de que la cooperación en estos terrenos es un elemento esencial para alcanzar el desarrollo sustentable en beneficio de las generaciones presentes y futuras

REAFIRMANDO el derecho soberano de los Estados para aprovechar sus propios recursos según sus propias políticas ambientales y de desarrollo así como su responsabilidad de velar porque las actividades bajo su jurisdicción o control no causen daño al medio ambiente de otros Estados ni a zonas fuera de los límites de jurisdicción nacional

RECONOCIENDO la interrelación de sus

P.C. 1994-1171


CANADA
PRINCE COUNCIL / CONSEIL PRINCE

HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL, on the recommendation of the Minister of the Environment, pursuant to section 7 of the Department of the Environment Act, is pleased hereby to approve the entry by the Minister of the Environment, on behalf of the Government of Canada, into the Canadian Intergovernmental Agreement Regarding the North American Agreement on Environmental Cooperation with the Government of one or more Provinces of Ontario, Quebec, Nova Scotia, New Brunswick, Manitoba, British Columbia, Prince Edward Island, Saskatchewan, Alberta, Newfoundland, and of the Yukon Territory and the Northwest Territories.

[Cabinet Confidant]

Approved - Approuvé
[Signature]
17 20 94
[Signature]

No: 06300009-202

Certaines des principales réalisations de la CCE au cours des 30 dernières années :

- Cartographie des régions écologiques de l'Amérique du Nord
- Création de réseaux spécialisés
- Mobilisation et consultation significatives de la société civile
- Subventions environnementales pour les collectivités
- Collecte et diffusion de données environnementales à l'échelle régionale
- Élaboration de cartes thématiques sur l'environnement
- Partage de pratiques exemplaires concernant les solutions d'atténuation des changements climatiques
- Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
- Renforcement de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques
- Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles
- Protection des espèces migratrices
- Conservation historique du monarque
- Promotion de la conservation du milieu marin
- Réduction des déchets marins
- Promotion du recyclage et de la gestion durable des déchets solides
- Réduction de la perte et du gaspillage d'aliments
- Mobilisation pour la protection des prairies
- Contrôle et suivi des polluants
- Établissement de registres des produits chimiques
- Promotion d'une manutention plus sûre des déchets dangereux
- Accroissement des connaissances sur le DDT et lutte contre celui-ci
- Mobilisation de milliers de partenaires
- Active dans les domaines du commerce et environnement; études spéciales sur les bâtiments verts; transports; maïs
- Action relative aux batteries d'accumulateurs au plomb
- Promotion des connaissances autochtones
- Éducation environnementale
- Mobilisation d'une diversité de voix
- Collaboration avec des gouvernements locaux
- Promotion de la justice environnementale
- Promotion d'une mobilisation significative des jeunes
- Forums et consultations à l'échelle de la région
- Mobilisation des collectivités autochtones
- Respect des lois sur l'environnement

La triple crise planétaire et l'urgence d'agir en Amérique du Nord

The Worldson dernier rapport *State of the Global Climate* (État du climat mondial), l'Organisation météorologique mondiale affirme que l'année 2023 a été *de loin* l'année la plus chaude jamais enregistrée, et qu'elle a battu les records aux chapitres de la température des océans, de l'élévation du niveau de la mer, de la perte de glace de mer dans l'Antarctique et du recul des glaciers.

L'humanité n'a jamais rejeté autant de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en une seule année. La température moyenne à la surface du globe atteint presque 1,45 °C au-dessus du niveau de l'ère préindustrielle. La décennie en cours, la plus chaude jamais enregistrée, s'approche du seuil de réchauffement planétaire de 1,5 °C au-delà du niveau préindustriel, seuil qui pourrait entraîner un effondrement écosystémique irréversible, selon l'Accord de Paris.

La triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité est la pire crise d'origine anthropique et potentiellement la plus catastrophique pour l'humanité. Son paradigme dominant d'iniquité et d'inégalités ne fait qu'accroître l'urgence d'agir.





Devant une situation aussi tragique qu'imminente, deux certitudes doivent sous-tendre toute notre action :

- 1 Nous devons reconnaître que nous faisons fausse route et que nos actions sont insuffisantes.
- 2 Nous avons à portée de main des solutions pour ralentir le réchauffement et éviter de plus lourdes conséquences.

Les répercussions intergénérationnelles et intersectionnelles de la pollution, des changements climatiques et de la perte de biodiversité doivent orienter nos décisions, car ce que nous faisons aujourd'hui par rapport à cette crise déterminera la capacité de survivre et de grandir des populations futures. Chaque dixième de degré de réchauffement que nous évitons fait une différence et nous aidera à éviter des points de basculement catastrophiques et irréversibles qui ne feront qu'alourdir la perte de biodiversité et accroître la souffrance des collectivités les plus vulnérables sur le plan environnemental.

Le premier ministre du Canada et les présidents du Mexique et des États-Unis ont reconnu l'urgence d'agir de façon concertée à l'échelle nord-américaine pour s'attaquer à la crise climatique et s'adapter à ses conséquences. Les moyens d'y arriver comprennent une réduction radicale des émissions de gaz à effet de serre, la collaboration pour maintenir à notre portée la limite de 1,5 °C de réchauffement, l'adaptation là où les impacts des changements climatiques sont déjà présents, la protection de nos terres et océans et la résilience accrue des collectivités.

À cette fin, et par une collaboration trilatérale à la CCE, l'Amérique du Nord travaille à l'atteinte des objectifs suivants :

- accélérer les mesures d'atténuation des changements climatiques en adoptant des pratiques exemplaires pour réduire le réchauffement planétaire causé par les gaz à effet de serre, en particulier les gaz très délétères comme le méthane, le carbone noir, les hydrofluorocarbones et l'ozone troposphérique, et préconiser des mesures qui vont accroître la résilience des collectivités vulnérables face aux changements climatiques;
- réduire la pollution à l'échelle de la région en faisant un suivi des polluants clés dans nos trois pays, tout en favorisant l'équité et la justice environnementale;
- protéger et restaurer la biodiversité, qui accroît la résilience aux changements climatiques, et promouvoir des solutions fondées sur la nature ainsi que l'intégration des connaissances écologiques traditionnelles autochtones dans notre action de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Bon nombre des initiatives trilatérales que la CCE a menées au cours des trois dernières décennies étaient axées sur ces objectifs. Toutefois, à mesure que notre crise planétaire s'amplifie et accélère, nous prenons des mesures supplémentaires fondées sur nos projets antérieurs de collaboration environnementale et élargissons nos actions.



Permettez-moi de partager avec vous quelques exemples issus des engagements pris lors de récentes sessions du Conseil, dont celle de l'an dernier à Victoria, en Colombie-Britannique. Notre Conseil y avait annoncé plusieurs nouvelles initiatives que nous mettons déjà en œuvre. Je souhaite également souligner l'expansion de projets en cours qui prennent également appui sur nos travaux antérieurs :

- nous lançons actuellement l'initiative *Atteindre l'horizon 2030*, un bilan environnemental nord-américain qui permettra d'établir des priorités stratégiques à court terme pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques;
- un nouveau projet, intitulé *Stratégies d'atténuation rapide pour réduire les polluants climatiques de courte durée de vie*, arrivera bientôt à l'étape de lancement. Il fournira à nos trois pays une plateforme pour s'attaquer au *méthane*, l'un des plus dévastateurs polluants climatiques, 86 fois plus puissant que le CO₂ comme agent de forçage climatique. Le projet consistera à mesurer et à modéliser les émissions de méthane du secteur des déchets dans les trois pays; il tirera parti des technologies émergentes de télédétection pour recenser les principales sources d'émission de méthane;
- nous intensifions les mesures que prend la CCE pour réduire la perte et le gaspillage d'aliments (lesquels sont également une source cruciale d'émissions de méthane causées par l'élimination de déchets organiques dans les décharges);
- nous collaborons avec les gouvernements infranationaux pour mettre en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques, en particulier dans les villes nord-américaines, dans le cadre de notre nouvelle *Initiative des villes championnes de l'adaptation*. Ce projet favorise les solutions autochtones et urbaines en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- un projet lancé depuis peu, appelé *Transition des collectivités éloignées à l'énergie renouvelable*, en est actuellement aux étapes initiales de la mise en œuvre;
- nous lançons actuellement le projet *Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale*, qui porte sur le suivi et la réduction des émissions de carbone noir attribuables au brûlage agricole, à la combustion résidentielle de bois, à la consommation de combustibles fossiles et aux transports. Ce projet offre un appui vital aux mesures de santé publique et de lutte contre les changements climatiques;
- nous collaborons à la conservation de plus de 1700 aires marines protégées en Amérique du Nord par l'intermédiaire du *Réseau nord-américain d'aires marines protégées*, établi de longue date.

« La CCE réitère son engagement en ce qui concerne une croissance propre et durable, et appuie les mesures fermes et efficaces visant à lutter contre les changements climatiques. La déclaration trilatérale portant sur le partenariat comprend les engagements suivants : la ratification rapide de l'Accord de Paris, incluant une mise en œuvre rigoureuse de ses dispositions portant sur la transparence; un objectif clé en matière d'énergie propre pour l'Amérique du Nord; l'élaboration de stratégies à long terme visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici au milieu du siècle. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Mérida, Mexique, 9 septembre 2016





Accroître l'équité et l'inclusion
à l'échelle de la région

La CCE travaille à concevoir des initiatives qui permettront à nos trois pays de s'attaquer aux plus graves défis environnementaux et climatiques. Nous sommes aussi profondément conscients du besoin d'aborder les répercussions inévitables qu'ont la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité sur les collectivités déjà défavorisées et historiquement marginalisées.

Lors du dernier Sommet des leaders nord-américains, nos dirigeants se sont fermement engagés à collaborer par l'intermédiaire d'organismes régionaux et multilatéraux comme la CCE, à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion, à assurer une participation significative des collectivités marginalisées, à protéger les droits civils et la justice raciale, à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation, et à soutenir l'inclusion des femmes et des filles.

Grâce aux actions de plus en plus nombreuses de la CCE pour promouvoir la justice environnementale, nous progressons par rapport à toutes ces priorités. Le programme de subventions de la CCE consacré à la justice environnementale pour le climat (*EJ4Climate*) en est à son troisième cycle, des projets *Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale* sont en démarrage, et le nouveau Réseau de collectivités pour la justice environnementale (RCJE) poursuit ses activités. La CCE cherche continuellement à promouvoir une action régionale axée sur la justice environnementale, à tirer des enseignements de pratiques exemplaires respectives, anciennes et nouvelles, pour favoriser l'équité et la non-discrimination en matière d'environnement.

En 2023, nous avons pris des mesures pour étoffer nos travaux sur la justice environnementale à l'échelle régionale, en examinant plus en profondeur sa dynamique et ses enjeux en Amérique du Nord. Nous voulons ainsi aider nos pays à mieux comprendre la justice environnementale dans toutes ses dimensions et comment elle poursuit son évolution au sein des

cultures, des mouvements sociaux, des collectivités et des politiques de nos trois pays. Par notre engagement avec nos partenaires de justice environnementale, les leaders communautaires, les chercheurs universitaires et les représentants gouvernementaux qui dirigent les politiques de justice environnementale à l'échelle régionale, nous élaborons et proposons des orientations afin que les collectivités puissent mieux bénéficier, de manière plus équitable, d'un environnement sain. Par l'intermédiaire de la CCE, nous partageons les connaissances régionales sur la manière dont la promotion d'environnements naturels sains peut accroître la résilience des collectivités face aux répercussions de la pollution et des changements climatiques, tout en favorisant l'équité et l'inclusion de groupes historiquement marginalisés. La CCE montre comment nous pouvons appliquer des solutions environnementales et prendre des mesures de protection et de restauration de l'environnement, et contribuer en même temps à renverser des inégalités historiques profondément ancrées qui font que des personnes bénéficient de l'environnement, tandis que d'autres souffrent injustement de sa dégradation.

« Nos pays partagent la même vision, à savoir d'établir une économie prospère et durable qui pourra protéger l'environnement et la salubrité des collectivités dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, tout particulièrement celles qui sont mal desservies et vulnérables [...] y compris celles qui sont vulnérables aux répercussions climatiques disproportionnées. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, à l'issue d'une session tenue virtuellement en raison de la COVID-19, 10 septembre 2021





Discussion Paper Environmental Justice for 2SLGBTQIA+ Communities:

Dimensions on Queering Environmental Policy in North America



By Leo Goldsmith, Diego de León, and Emiliano Reyes Galindo
June 2024

Intersectionnalité de la justice environnementale

Étant donné l'exacerbation de la pollution, des changements climatiques et de la perte de biodiversité, nous devons plus que jamais travailler délibérément et avec diligence pour reconnaître et pallier les impacts environnementaux les plus aigus auxquels font face les secteurs les plus vulnérables, en concevant des interventions mieux adaptées et en prenant des mesures plus efficaces pour lutter contre les iniquités et en inverser la tendance. Nous devons donc adopter la justice environnementale dans toutes ses dimensions : comprendre et reconnaître les modèles historiques et systémiques de marginalisation et de discrimination, et y être sensibles, et admettre que de multiples strates de vulnérabilité influent sur le clivage entre les personnes qui bénéficient de l'environnement et celles qui portent le fardeau inégal de sa dégradation.

S'appuyant sur les bases d'un mouvement de justice environnementale originaire d'Amérique du Nord, et tenant compte des différentes façons d'aborder cette justice dans nos trois pays, la CCE élargit la portée de son examen pour inclure les strates intersectionnelles de vulnérabilité face à ces défis environnementaux. Depuis l'étude de problématiques émergentes, comme les dimensions 2SLGBTQIA+ de la vulnérabilité climatique, jusqu'à la collaboration avec les jeunes leaders et les groupes consultatifs dans nos trois pays, et tenant compte des dimensions autochtones du mouvement de justice environnementale, nous tirons des enseignements d'expériences diverses. Par la sensibilisation et la mobilisation, nous approfondissons ces travaux en collaboration avec les actrices et acteurs clés à l'échelle de l'Amérique du Nord.

« Les ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis ont chargé aujourd'hui la CCE d'établir un plan d'action destiné à réduire la présence dans l'environnement de substances extrêmement toxiques, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, afin de mieux protéger la santé humaine [et ont] donné le feu vert à la CCE pour qu'elle lance l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Banff, Canada, 28 juin 1999



Réseau de collectivités pour la justice environnementale (RCJE)



Source : premier atelier trilatéral du RCJE, du 14 au 16 novembre 2023.

Au début de 2023, la CCE a lancé un projet pour engendrer et favoriser la collaboration à l'échelle nord-américaine afin de réunir des leaders environnementaux en vue d'un échange de connaissances sur la justice environnementale, de faciliter les apprentissages et de créer une bibliothèque virtuelle. L'objectif était de renforcer les compétences en diffusant les connaissances et les enseignements tirés au plan communautaire en matière d'adaptation aux changements climatiques.

« La CCE continuera de rendre un important service en relevant les nouvelles menaces qui planent sur l'environnement commun aux trois pays, permettant ainsi aux gouvernements de prévoir ces problèmes et de les prévenir. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Mérida, Mexique, 26 juin 1998





Le Chef Walas Namugwis, David Mungo Knox, danseur et chanteur Kwakiutl, cérémonie traditionnelle, 30e session annuelle du Conseil et tribune publique du Comité consultatif public mixte (CCPM), 28 et 29 juin 2023, Victoria (Colombie-Britannique) Canada.

Participation des Autochtones et connaissances écologiques traditionnelles

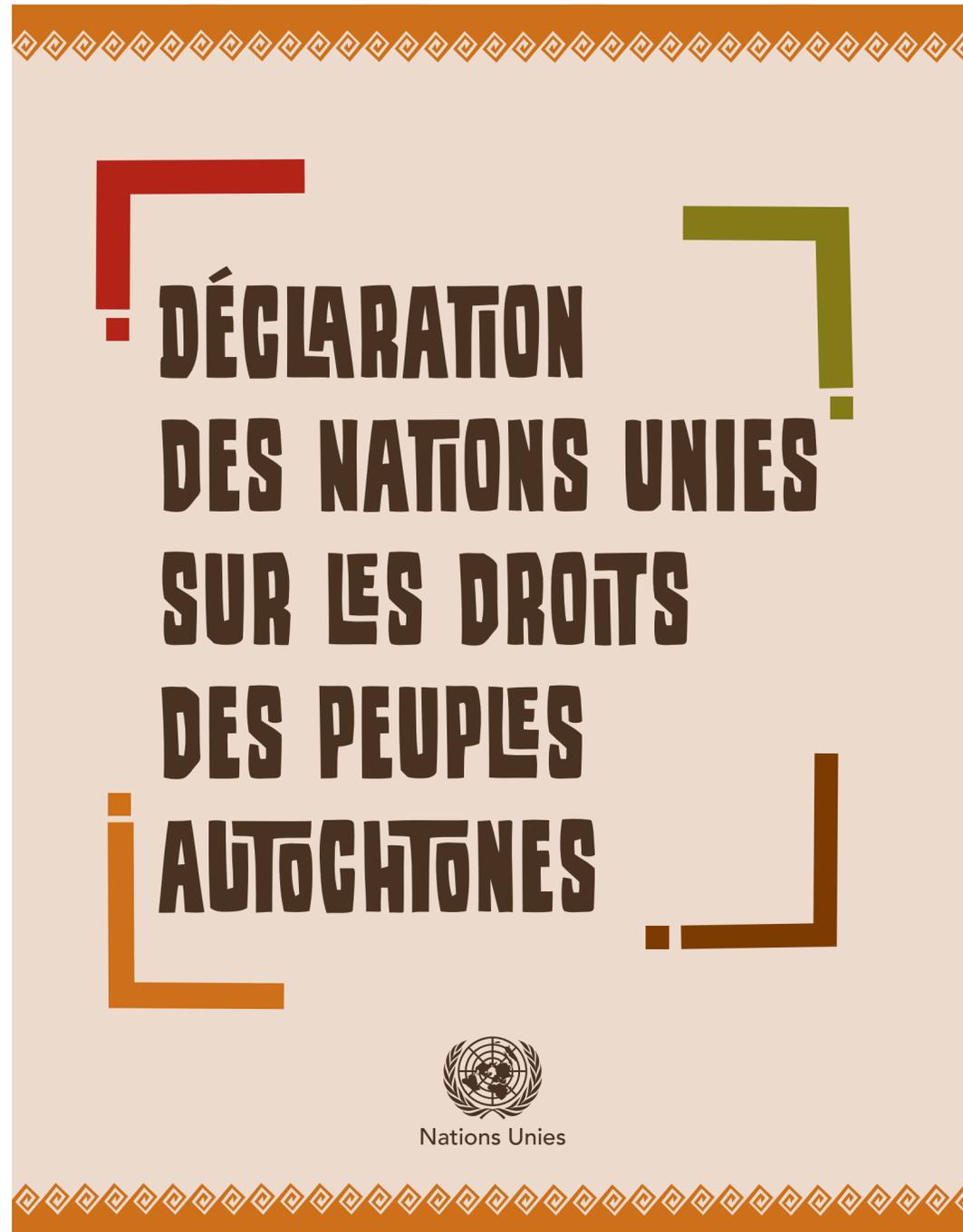
Le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) de la CCE a souligné l'importance que doit accorder la Commission à l'amplification des voix autochtones et au respect des droits des peuples autochtones dans ses travaux, et c'est exactement ce que nous faisons.

Une part considérable des travaux de la CCE mise sur une participation des nations, tribus et collectivités autochtones. À l'échelle régionale, ces travaux permettent de tirer des enseignements de leurs connaissances écologiques traditionnelles (CET). La Commission s'appuie sur les conseils et suggestions des membres du GSCET de nos trois pays pour favoriser les projets collaboratifs avec les collectivités autochtones partout en Amérique du Nord.

En 2023, la CCE a organisé un forum trinational dirigé par les Autochtones, intitulé *Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord*, à Oaxaca, au Mexique. Entièrement conçu et réalisé par des membres de peuples autochtones, dont ceux du GSCET, ce forum s'est déroulé en parallèle avec la tribune publique du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE. Cette formule a permis d'accorder plus d'importance aux voix des peuples autochtones et a ouvert des voies d'interaction directe avec les représentants gouvernementaux et autres leaders communautaires.

Pour donner suite aux avis de nos partenaires autochtones et des collectivités autochtones qui participent à nos projets, la CCE appuie les spécialistes du GSCET pour faire avancer les discussions concernant l'élaboration de Principes nord-américains relatifs aux CET. Ainsi la CCE a organisé une table ronde sur les principes en matière de CET. L'événement était dirigé par le GSCET et a réuni des spécialistes réputés en matière de CET et de politiques autochtones provenant de nos trois pays. Ils ont discuté de la faisabilité de cette démarche, des défis qu'elle pose et des possibilités qu'elle offre.





Nous sommes aussi activement engagés dans les actions suivantes :

- étoffer les ressources relatives aux peuples autochtones sur le site Web de la CCE;
- dispenser une formation pour perfectionner les compétences culturelles de la CCE à l'égard des enjeux autochtones;
- promouvoir le transfert intergénérationnel des connaissances, ainsi que le rôle et les connaissances uniques des femmes autochtones, dans les projets de la Commission;
- revitaliser les réseaux, la collaboration et les partenariats entre les peuples autochtones par-delà les frontières nationales.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont tous exprimé leur appui pour la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). La CCE examine comment, par ses travaux, elle peut tenir compte des conseils, orientations, priorités et attentes des peuples autochtones de manière à respecter le droit autochtone, y compris le droit à l'autodétermination et à leurs connaissances et systèmes juridiques, et assurer l'application, la protection et l'inclusion des perspectives et CET autochtones dans toutes ses activités.

« Nous reconnaissons [...] l'importance que revêt la préservation des connaissances et des pratiques traditionnelles [des collectivités autochtones], qui contribuent à faire face aux effets des changements climatiques, à la conservation et à l'exploitation durable des ressources naturelles ainsi qu'à la diversité biologique. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Yellowknife, Canada, 17 juillet 2014



Renforcer la CCE

L'équipe du Secrétariat de la Commission

La CCE continue de briller grâce à une équipe professionnelle très compétente et diversifiée sur les plans de l'âge, du genre et de la culture. Elle s'emploie sans relâche à accroître la transparence et la responsabilité, à promouvoir une saine gestion financière et à utiliser la technologie de manière novatrice, et à favoriser un environnement de travail sain, productif et respectueux.



Voici certains faits saillants de 2023 à cet égard :

- Nous avons recruté des professionnels chevronnés et de haut niveau, entre autres :
 - une directrice, Administration;
 - une adjointe, Services des réunions;
 - un technicien, TI;
 - trois nouveaux chefs pour les unités Communications, Groupes consultatifs, et Sensibilisation, relations extérieures et partenariats;
 - un nouvel agent spécialisé en CET et en affaires autochtones.
- Nous avons enrichi nos stages et bourses dans divers domaines, dont la justice environnementale, les connaissances écologiques autochtones et traditionnelles, l'application des lois de l'environnement et de la durabilité institutionnelle.
- Nous avons poursuivi l'intégration de jeunes et de membres diversifiés dans l'équipe de la CCE.

Politiques, protocoles et procédures

Afin d'exécuter ses priorités, la CCE doit également harmoniser ses activités de manière à soutenir ses programmes de travail et promouvoir ses valeurs en milieu de travail. Elle doit maximiser les efficacités et promouvoir la durabilité. Voici certaines réalisations notables en 2023 en matière de gestion administrative qui reflètent notre souci constant d'améliorer la gestion et le rendement :

- mise à jour du Guide d'approvisionnement en services-conseils pour simplifier les processus et accélérer la passation de contrats;
- prestation d'une formation à notre équipe sur la mobilisation et l'histoire des Autochtones;
- réalisation d'un sondage auprès des employés pour mieux connaître leurs besoins en matière de perfectionnement;
- conception d'une formation ciblée en gestion pour le personnel et les cadres supérieurs;
- ébauche d'un Protocole des défenseurs visant toutes les activités de la CCE dans l'ensemble de la région;
- réalisation d'un examen de nos activités administratives aux Ressources humaines;
- achèvement du plan de déploiement de notre politique de genre, d'équité, de diversité et d'inclusion (GEDI), qui sera mise en œuvre en 2024;
- mise à niveau de nos systèmes et logiciels d'exploitation de serveur;
- accroissement de la résilience des principaux systèmes TI (transition à des solutions infonuagiques);
- prestation d'une formation au personnel sur les processus et l'efficacité en planification des réunions;
- élaboration d'une politique et d'une stratégie de durabilité écologique des bureaux afin de réduire l'empreinte environnementale de la CCE;
- organisation de séances d'apprentissage thématiques sur la justice environnementale et sur les plastiques.

« Le Conseil, reconnaissant [...] qu'une grande quantité d'informations scientifiques prouve [que les enfants] sont particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et le milieu dans lequel ils évoluent, s'instruisent et jouent [...] s'engage à travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales, dans le dessein global de réduire les pressions d'origine humaine qui s'exercent sur la santé des enfants [et] charge le Secrétariat de la CCE [...] d'établir un programme sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord : [...] en inventoriant les activités nationales, bilatérales et trilatérales liées à la salubrité de l'environnement des enfants, [...] en donnant la santé des enfants et l'environnement comme perspective aux principaux secteurs d'activité de la CCE [et] en entreprenant des activités destinées à sensibiliser et à informer davantage les parents et le public en ce qui concerne les menaces environnementales à la santé des enfants, ainsi que les moyens de prévenir l'exposition à ces menaces. »

— Résolution n° 00-10 du Conseil de la CCE, 13 juin 2000





Apprentissage en équipe

En 2023, la CCE a lancé une série de rencontres informelles sur la formation et le perfectionnement des compétences concernant des enjeux d'importance pour la Commission et pour le programme environnemental nord-américain. Ces rencontres sont l'occasion de partager et d'échanger des connaissances au sein de notre équipe, avec des spécialistes externes et l'ensemble de la CCE (le CCPM, le GSCET et les Parties). Cette année, ces rencontres ont permis d'aborder des thèmes variés :

- la conservation des prairies et les oiseaux migrateurs;
- le rôle du méthane et d'autres polluants climatiques de courte durée de vie dans la lutte contre les changements climatiques;
- les déchets marins;
- la justice environnementale : ses origines, son évolution et les politiques émergentes en Amérique du Nord;
- tirer parti de la puissance de l'IA à la faveur des droits de la personne et de la préservation de l'environnement;
- application des lois de l'environnement en Amérique du Nord : participation des citoyens et processus relatif aux communications sur les questions d'application (SEM);
- la stratégie de durabilité de la CCE;
- la mobilisation des jeunes.

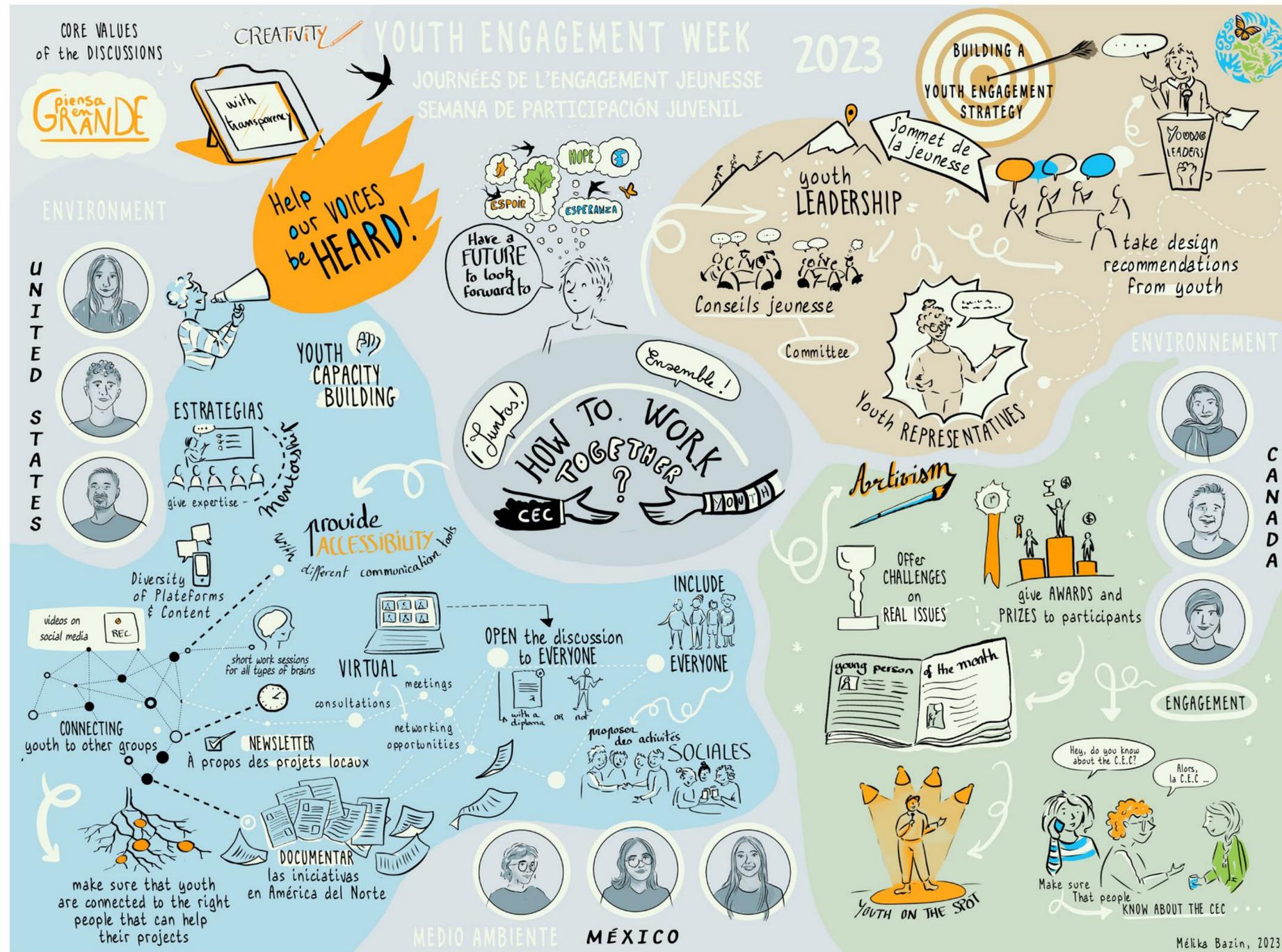


Image : représentation artistique des Journées de l'engagement jeunesse 2024 de la CCE.

Visibilité, partenariats et engagement à l'échelle internationale

La CCE veille à la conformité de ses travaux aux priorités de la région fixées par le premier ministre du Canada et les présidents du Mexique et des États-Unis. Ainsi, la CCE a pris part à plusieurs tribunes et forums régionaux et internationaux en 2023 afin d'accroître la visibilité de la Commission à l'échelle régionale et internationale, et de partager son savoir-faire et son expérience à l'échelle régionale avec d'autres régions, par exemple :

- la COP 28, à Dubaï, où la CCE a pris part à plusieurs tribunes, entre autres sur la promotion des énergies renouvelables dans le cadre de son projet avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), sur les déchets et l'économie circulaire, sur la mobilisation des jeunes et sur les dimensions 2SLGBTQIA+ des changements climatiques; ainsi qu'à deux séances plénières de haut niveau qui ont servi à informer la Conférence des Parties des activités, du rôle et du soutien de la CCE, et du soutien par nos Parties dans la région nord-américaine, relativement aux principaux objectifs climatiques mondiaux;
- la réunion ministérielle de la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP), au sein de laquelle la CCE participe à la diffusion et à l'avancement des stratégies de réduction des émissions de polluants climatiques de courte durée de vie tels que le méthane et le carbone noir;
- l'examen d'une collaboration possible avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) concernant des domaines où la Commission pourrait partager sa propre expérience régionale avec d'autres régions et acteurs à l'échelle mondiale pour promouvoir la conservation de la biodiversité et les engagements qu'ont pris nos pays à l'égard de la protection de 30 % des terres et des océans d'ici à 2030;
- le renforcement de notre partenariat avec le Bureau pour l'Amérique du Nord du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment la participation à l'exercice de prospective stratégique du PNUE pour l'Amérique du Nord;
- la collaboration avec d'autres forums régionaux concernant les communications sur les questions d'application de la loi dans le contexte d'accords commerciaux régionaux, pour partager le savoir acquis grâce au processus SEM et d'autres mesures visant à promouvoir l'application des lois de l'environnement;
- la collaboration continue avec les divers organes liés à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), comme la réunion des sous-ministres des pays signataires de l'Accord, qui a eu lieu en 2023;
- l'organisation des toutes premières Journées de l'engagement jeunesse de la CCE, à son siège à Montréal, durant lesquelles des jeunes des trois pays se sont réunis pour travailler de concert avec nos équipes et faire des recommandations sur les façons de favoriser une participation significative des jeunes;
- le lancement du nouveau programme Génération de leaders de l'environnement (PGLE) de la Commission, qui vise à promouvoir le leadership environnemental de la jeunesse dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

« Cette session marque le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Nous avons pris note des progrès que nous avons accomplis quant à la maturité et à la portée de notre coopération environnementale, la promotion du développement durable à l'échelle du continent, au renforcement de l'application des lois de l'environnement, la prise en compte des liens entre le commerce et l'environnement, et aux moyens mis en œuvre pour favoriser la participation du public à l'étude des questions environnementales régionales. Nous espérons que les progrès se poursuivront dans ces domaines. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Denver, États-Unis, 24 juin 2009



Faits saillants du programme de travail depuis la dernière session du Conseil

Le Rapport annuel de la CCE rend pleinement compte du grand nombre d'activités, d'initiatives et de programmes auxquels participe la Commission, en vertu de son Plan opérationnel. Je n'entrerai donc pas dans tous les détails au sujet de notre substantiel programme de travail dans le présent *Rapport du directeur exécutif*. Je souhaite néanmoins m'attarder sur quelques-unes des principales activités et réalisations touchant les programmes et initiatives de 2023, car elles sont des exemples de nos travaux visant à promouvoir la conservation de l'environnement à l'échelle régionale et à lutter plus efficacement contre la triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et de la perte de biodiversité.

« Le Conseil a annoncé que le premier Inventaire annuel des rejets de polluants en Amérique du Nord (IRPAN) sera publié en [...] 1997, dans le cadre d'un effort visant à fournir au public des informations sur les sources de polluants et les risques associés à ces derniers [en vue d'aider] à améliorer la qualité de l'environnement. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Toronto, Canada, 2 août 1996





Qualité de l'environnement

Notre initiative intitulée *Amélioration de la qualité de l'air dans une optique de justice environnementale* a donné lieu à la création de partenariats avec trois organismes communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis. L'initiative vise la surveillance, par les collectivités, des concentrations ambiantes de carbone noir, qui ont des effets nuisibles sur la santé humaine et l'environnement. Dans un projet parallèle portant sur la réduction des émissions de méthane et d'autres polluants climatiques de courte durée de vie provenant du secteur des déchets, on a établi un cadre de mise en œuvre pour réunir des spécialistes en technologies évoluées de détection du méthane, notamment les satellites et autres méthodes de télédétection, le suivi continu des émissions et d'autres outils pour améliorer les méthodes de mesure et le contrôle des émissions du méthane dans nos pays. Ce projet permettra d'explorer des approches d'utilisation des données de télédétection pour accroître leur compatibilité avec les données existantes provenant d'estimations des émissions au sol.

« Nos efforts ont permis de supprimer ou de réduire considérablement la production et l'utilisation en Amérique du Nord du DDT, du chlordane, des BPC, du mercure et, plus récemment, du lindane. Nous donnons aujourd'hui une nouvelle orientation à la gestion rationnelle d'un plus grand nombre de substances chimiques toxiques et aux secteurs industriels qui les produisent sur l'ensemble du continent. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Ottawa, Canada, 26 juin 2008



Croissance verte

Le projet de la CCE de *Renforcement de la mise en œuvre et application efficace de la CITES à l'égard du bois en Amérique du Nord* a développé les moyens de nos pays pour lutter contre le commerce illicite du bois d'œuvre dans la région, notamment grâce à des activités qui facilitent l'échange de connaissances, à l'accroissement des capacités et à la collaboration entre les représentants des pouvoirs publics et des spécialistes dans toute l'Amérique du Nord. Par ce projet, la CCE a favorisé une meilleure compréhension et une mise en œuvre plus efficace de la réglementation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), a accru la capacité des responsables publics de l'application des lois de l'environnement à déceler et à intercepter des expéditions suspectes de bois d'œuvre, a établi une alliance trinationale de laboratoires d'identification des produits ligneux et a élaboré des lignes directrices concernant la mise en œuvre des codes de source nouvellement introduits sous le régime de la CITES.

Source : formation durant la réunion en personne de l'alliance trinationale de laboratoires d'identification du bois, en août 2023.



« Notre vision de la CCE est celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Puebla, Mexique, 23 juin 2004, à l'occasion du 10^e anniversaire de la création de la CCE



Écosystèmes

En 2023, la CCE a lancé Pour les pollinisateurs, une campagne en ligne qui met en lumière l'importance cruciale des pollinisateurs pour notre bien-être et invite les Nord-Américains à les protéger. La campagne a fait l'objet d'une vaste diffusion en Amérique du Nord et dans le monde entier depuis son lancement (*fin 2023*) et se poursuivra jusqu'à la fin de la présente année (2024).



« La gestion de l'eau douce est une question préoccupante à l'échelle mondiale. En 2001, nous avons demandé au Secrétariat d'examiner des domaines pouvant donner lieu à une collaboration entre les trois piliers à laquelle la CCE pourrait apporter une valeur ajoutée [et] de relever, tout en facilitant leur partage, des cas qui illustrent les expériences et les pratiques exemplaires aux échelles locale et nationale. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Washington, États-Unis, 25 juin 2003



EJ4Climate

ENVIRONMENTAL JUSTICE AND CLIMATE RESILIENCE
EQUIDAD AMBIENTAL Y RESILIENCIA CLIMÁTICA
JUSTICE ENVIRONNEMENTALE ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE



CEC
CCA
CCE

Programmes de subventions de la CCE

En septembre 2023, la CCE a lancé le troisième cycle de subventions du projet *EJ4Climate* (Justice environnementale et résilience climatique). Nous avons sollicité des propositions de projet visant à faire progresser les stratégies d'autonomisation des collectivités axées sur la justice environnementale et sur la résilience communautaire aux répercussions des événements météorologiques extrêmes dans les zones urbaines. En Amérique du Nord, environ 80 % de la population vit en milieu urbain; c'est donc dans ce cadre que les changements climatiques actuels ont leurs plus graves effets. Ainsi, 13 collectivités des trois pays recevront en appui des subventions totalisant 2 395 618 \$ CA.



Programmes de subventions de la CCE

En novembre 2023, la CCE a lancé un nouveau cycle du programme de subventions du *Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)*, à l'appui d'initiatives environnementales qui favorisent la participation et l'autonomisation des peuples et collectivités autochtones, ainsi que l'adaptation climatique par la protection et l'application respectueuse des systèmes de savoirs autochtones. Cette approche reflète l'importance que la CCE accorde à la collaboration avec les peuples et collectivités autochtones, qui sont les gardiens et intendants originels des territoires du Canada, du Mexique des États-Unis, et dont les connaissances et pratiques environnementales tout comme leurs perspectives uniques sont de plus en plus reconnues, à l'échelle locale comme internationale. Neuf collectivités (trois par pays) bénéficieront ainsi de subventions s'élevant à quelque 1 500 000 \$ CA.

« Aujourd’hui, nous avons affecté 1,4 million de dollars du budget de la CCE au financement du Partenariat nord-américain pour l’action communautaire en environnement (PNAACE) afin de soutenir les collectivités dans les efforts qu’elles déploient pour résoudre localement des problèmes environnementaux aux quatre coins de l’Amérique du Nord. Nous sommes enthousiastes à l’idée de solidifier nos partenariats et d’accroître nos interactions avec des groupes et des particuliers au sein de nos collectivités dans le cadre de projets qui pourront être des modèles d’action dans l’ensemble de la région. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Montréal, Canada, 22 juin 2011



Processus de communications sur les questions d'application (SEM)

La CCE a poursuivi sa mission de promouvoir la participation du public et la transparence dans l'application effective des lois de l'environnement par la mise en œuvre du processus des communications sur les questions d'application (SEM). En 2023, la CCE a constitué le premier dossier factuel sous le nouveau régime du chapitre 24 de l'ACEUM, dossier qui portait sur la tortue caouanne dans l'État de Baja California Sur (Basse-Californie du Sud), au Mexique. Le Conseil a également donné instruction au Secrétariat de constituer un dossier factuel concernant la fracturation hydraulique dans l'État de Nuevo León, au Mexique. En 2023, la CCE a reçu sept nouvelles communications, soit un record depuis deux décennies pour le processus SEM; en outre, elle a traité le plus grand nombre de communications actives (12) depuis 1997.



« Nous sommes déterminés à veiller à ce que le processus relatif aux communications sur les questions d'application continue d'être un mécanisme efficace et utile de participation du public qui favorise l'application efficace des lois de l'environnement dans nos trois pays. [...] Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui la mise en place [d'] un nouveau portail en ligne [qui] constituera une ressource conviviale pour que le public puisse présenter des communications [ainsi que d'] un outil de suivi des communications [qui] permettra aux parties intéressées de surveiller facilement le respect obligatoire des échéances du processus relatif aux communications que prescrivent l'ANACDE et les Lignes directrices. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Los Cabos, Mexique, 11 juillet 2013



Défis à relever et prochaines étapes

Ces 30 années de coopération et de collaboration fructueuse pour protéger et conserver notre environnement commun ont forgé une solide union régionale, des partenariats clés et une saine identité environnementale grâce auxquels l'Amérique du Nord est désormais mieux placée pour relever nos défis environnementaux les plus pressants. Grâce à notre action collective, nous pouvons accroître notre résilience environnementale, améliorer notre bien-être à l'échelle régionale et être un modèle de transformation positive et durable pour notre planète.

La CCE incarne un esprit de collaboration unique et elle continuera de travailler sans relâche à soutenir la durabilité environnementale pour les générations actuelles et futures. La quête d'équité, d'inclusion et de non-discrimination fait partie intégrante de notre ADN et constitue déjà un objectif central dans tout ce que nous faisons.

En 2024, la CCE et nos trois pays prendront de nouvelles mesures pour lutter contre la triple crise planétaire que constituent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Dans chacune de ces mesures, dans chaque programme et initiative, et dans nos travaux avec nos nombreux partenaires partout en Amérique du Nord, notre engagement à promouvoir la justice environnementale sera notre plus grande priorité. Nouvellement dotée d'un agent spécialisé en justice environnementale, la CCE intégrera cet enjeu dans toutes ses activités et tous ses nouveaux projets élargis pour faire avancer l'équité et l'inclusion partout dans la région.

Nos initiatives trilatérales et les activités de la CCE aident nos pays à relever nos défis environnementaux et à rapidement atteindre nos objectifs environnementaux et climatiques. La science est claire. Le moment est venu d'agir. À l'échelle régionale et mondiale, la CCE sert d'exemple en matière d'action efficace pour faire face à l'urgence climatique et promouvoir l'équité sociale et l'inclusion. Des choix difficiles nous attendent : nous devons à la fois atténuer les changements climatiques et favoriser une adaptation durable et équitable. Les mesures que nous prenons aujourd'hui influenceront directement sur les collectivités les plus vulnérables aux changements climatiques et détermineront le sort des générations futures.

Le temps presse et les défis sont de taille, mais je suis convaincu, sur la foi de trois décennies de collaboration fructueuse, que nous verrons au cours des trois prochaines décennies les changements transformateurs nécessaires pour atteindre nos objectifs environnementaux et façonner un avenir durable et équitable.

Jorge Daniel Taillant

Directeur exécutif

Commission de coopération environnementale

« Nous affirmons qu’il est urgent de nous attaquer aux effets dévastateurs qu’ont les changements climatiques sur le bien-être de nos collectivités. [...] Nous voulons également souligner l’importance que revêt la promotion de l’action collective afin de faire face à la triple crise planétaire que suscitent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution [...] afin d’assurer la salubrité de l’air, de la terre et de l’eau pour les générations actuelles et futures [...]. La voie vers un environnement plus salubre et vers des progrès significatifs en matière de développement durable à la grandeur de notre continent dépendent de notre détermination collective à réussir. »

— Déclaration du Conseil de la CCE, Victoria, Canada, 29 juin 2023





COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE